**Rapport d’activité de l’année 2020 :**

Le CDG doit désigner un référent déontologue :

* pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux qui lui sont affiliés,
* pour ceux qui ont conventionné à cette fin avec lui,
* pour leurs agents
* et pour son propre personnel.

Ce référent déontologue est chargé de répondre aux questionnements déontologiques listés par la loi des agents. Il peut également recevoir des témoignages de faits susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts. Le CDG 83 a désigné, en juin 2018, comme membre du collège référent déontologue la juriste du CDG 83, Sophie DELPIERRE (excepté pour les agents du CDG83) et deux membres extérieurs qualifiés, Maître Jean-Pierre TRAMUTOLO et Monsieur Christian LLENA (respectivement bâtonnier et magistrat honoraires).

Au cours de l’année 2019, le Collège s’est réuni 14 fois. Il a reçu 12 saisines ; 7 venant du personnel féminin et 5 du personnel masculin. Les agents qui ont saisi le collège appartiennent majoritairement à la catégorie A et relèvent soit de la filière administrative, soit de la filière technique. Les saisines ont concerné la prévention de conflits d’intérêts, le départ vers le privé, les cumuls d’activités, le secret médical, l’obligation d’obéissance hiérarchique, le témoignage d’un conflit d’intérêts et l’arrivée dans le secteur public. Pour 7 de ces saisines, les agents ont été reçus.

Par ailleurs, le collège a animé une réunion d’information au premier trimestre 2019 pour se présenter et a envoyé un flash info pour informer les collectivités territoriales et les établissements publics locaux de ses nouvelles compétences à compter du 1er février 2020. A compter de cette date, les autorités hiérarchiques pourront saisir le collège concernant les demandes de temps partiel pour création ou reprise d’entreprise, de recrutement d’un agent provenant du secteur privé ou départ vers le secteur privé d’un agent ayant cessé momentanément ou définitivement ses fonctions dans le public.

Le Collège se tient informé de l’actualité, participe à des journées de rencontres de référents déontologues et se forme en continue.

L’activité du collège devrait se développer à compter du 01/02/2020 en raison de ses nouvelles compétences.